



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

apprentis

Question écrite n° 25429

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conditions de travail de certains apprentis confrontés à des abus de la part de leur employeur peu soucieux de respecter les dispositions du code du travail. En effet, certains apprentis sont parfois obligés d'effectuer plus de 48 heures par semaine et ne sont pas rétribués en conséquence, ces heures supplémentaires n'apparaissant pas sur leur fiche de paie. Il lui demande en conséquence quelles dispositions elle envisage de prendre pour mettre fin à ces abus.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25429

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1999, page 881